

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2026_C_078

**ENTRETIEN ET VALORISATION DU SITE TOURISTIQUE D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE PK 12
TAKAMAKA A SAINT-BENOIT**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE DIX JUIN, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Joé BEDIER**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **04/06/2026**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
40	6	2	46

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Adelaïde CERVEAUX, Madame Anne CHANE-KAYE-BONE-TAVEL, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sarah SALAH-ALY, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Madame Mayline BRENNUS, Madame Juanita CANIGUY, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Olivier DESIRE, Monsieur Mario EDMOND, Monsieur Christian GOTTE, Madame Asmahane ISSMAILA HAMIDA, Monsieur Jean Michel JAUZE, Monsieur Xavier MANDRIN, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sylvie PAYET, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Dominique PRIX, Madame Gilberte RAYEPIN MOUTOUSSAMY, Madame Nina ROGER, Madame Valentine SERRANO, Madame Marina SITAYA, Madame Marie May TESCHER, Madame Marie Linda VIRAPIN KICHENIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Laurent VIRAPOULLE, Madame Evelyne VOISIN, Monsieur Jérémy VIDOT BONDAL

ETAIENT ABSENTS :

Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Doly RAMSAMY

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sonia ALBUFFY donne procuration à Monsieur Johnny PAYET, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Patrice ELLAMA donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Matthieu K/BIDY donne procuration à Madame Marina SITAYA, Madame Nathalie SEYCHELLES donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mayline BRENNUS qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2026_C_078

ENTRETIEN ET VALORISATION DU SITE TOURISTIQUE D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE PK 12 TAKAMAKA A SAINT-BENOIT

I – CONTEXTE

La CIREST a en charge la promotion du développement économique de l'ensemble de son territoire en s'appuyant notamment sur l'aménagement touristique. En vue de structurer et de rendre cohérent l'ensemble des actions de valorisation, la CIREST a décidé de mettre en valeur les sites d'intérêt majeur, qui font partie des richesses patrimoniales (naturel, culturel et paysager) de la micro région Est :

☂ Sentier Littoral Est (SLE) : 62.5 kms

- Saint-André 15.4 kms
- Bras-Panon 8.9 kms
- Saint-Benoît 15.3 kms
- Sainte-Rose 22.5 kms

- ☂ Rivière des Roches à Bras-Panon.
- ☂ Cayenne à Sainte-Rose,
- ☂ Bassin Bleu à Saint-Benoit,
- ☂ Mare à poule d'eau à Salazie,
- ☂ PK 12 à Takamaka à Saint-Benoît,
- ☂ Bras des Calumets à la Plaine des Palmistes,

II- PRÉSENTATION

Dans le cadre de sa compétence Tourisme, la CIREST a aménagé en 2014 le site communautaire de Takamaka, situé au PK 12 à Saint-Benoît. Cet aménagement a permis la réalisation de plusieurs équipements destinés à améliorer l'accueil du public et à valoriser ce site naturel emblématique du territoire : pôle d'accueil, tables de jeux, boudodrome, kiosques, maisonnettes, toilettes sèches, belvédères et aire de jeux pour enfants.

Depuis sa mise en service, le site connaît une fréquentation soutenue et constitue l'un des espaces de loisirs et de détente les plus appréciés de l'Est. Cette attractivité nécessite une présence régulière sur le terrain ainsi qu'un entretien permanent afin de garantir la qualité de l'accueil, la sécurité des usagers et la préservation du cadre naturel.

Dans ce contexte, l'Association Bénédictine de Développement Environnemental et Culturel (ABDEC), qui intervient depuis 2015 sur le site dans le cadre d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) accordée par la CIREST, a proposé à la collectivité de poursuivre et de renforcer ses actions d'entretien, de valorisation et d'embellissement du site pour l'année 2026. Forte de son expérience et de sa connaissance du terrain, l'association a ainsi présenté un programme d'actions visant à contribuer au maintien de l'attractivité et à la préservation de ce site communautaire majeur.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce projet, l'ABDEC sollicite la reconduction de son partenariat avec la CIREST ainsi que l'attribution d'une subvention de fonctionnement destinée à financer les missions suivantes :

- le nettoyage et l'entretien des parkings et de leurs abords ;

- le nettoyage et l'entretien des espaces verts, des arbustes et des cheminements piétons ;
- le ramassage des déchets sur l'ensemble du site et la gestion des poubelles ;
- le nettoyage, l'entretien courant et la valorisation des équipements existants (clôtures, tables, bancs, coins feu, aires de jeux et autres aménagements).

Par cette démarche, l'association entend contribuer activement à la préservation de la qualité paysagère et environnementale du site de Takamaka, tout en participant à l'amélioration de l'expérience des visiteurs et au rayonnement touristique du territoire Est.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** les statuts de la communauté d'agglomération,
- **VU** les crédits prévus au budget de l'exercice en cours ;

Considérant,

- que le site de PK 12 Takamaka à Saint-Benoît est classé d'intérêt communautaire ;
- que ce site est entretenu et valorisé par l'Association Bénédictine de Développement Environnemental et Culturel depuis 2015, et qu'à ce titre elle sollicite la CIREST pour une subvention de fonctionnement pour 2026 d'un montant de 6 000,00 euros

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 46 « Pour »,

- **D'APPROUVER** les termes du présent rapport,
- **D'ATTRIBUER**, une subvention d'un montant de 6 000,00 euros à l'Association Bénédictine de Développement Environnemental et Culturel pour l'année 2026,
- **DE VALIDER**, la convention de subvention 2026 jointe en annexe,
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Madame Mayline BRENNUS

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Joé BEDIER